



EB-2017-0322

## AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

### Clear Tap Corporation

#### Requête pour l'obtention d'un permis de compteurs divisionnaires

##### La requête

La Clear Tap Corporation a déposé une requête le 1<sup>er</sup> novembre 2017 devant la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi) afin d'obtenir un permis de compteur divisionnaire. L'attribution de ce permis permettrait au demandeur de fournir des services de compteur divisionnaire en Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

##### Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de la partie non confidentielle de la requête et des documents connexes, rendez-vous à la page du site Web de la CEO et entrez le numéro de dossier EB-2017-0322 dans la case « Consultez les demandes majeures en cours ». Une copie peut également être consultée aux bureaux de la CEO et de la Clear Tap Corporation, aux adresses indiquées ci-dessous.

##### Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette requête lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer la raison. Votre demande

doit être reçue par la CEO et envoyée en copie à la Clear Tap Corporation avant le **27 novembre 2017**.

### **Comment participer**

Si vous souhaitez participer à l'audience écrite, vous pouvez présenter une demande écrite indiquant votre position sur ce dossier. Votre demande doit être reçue par la CEO et envoyée en copie à la Clear Tap Corporation avant le **30 novembre 2017**.

Si le demandeur souhaite répondre aux opinions reçues, ses réponses doivent être déposées auprès de la CEO et envoyées en copie, avant le **7 décembre 2017**, à toute partie qui en a fait la présentation.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie qu'elles seront disponibles pour consultation à ses bureaux et qu'elles seront publiées sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, avant de verser les observations écrites au dossier public, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de ce citoyen et le contenu de ses observations écrites feront partie du dossier public.

### **Comment déposer des documents auprès de la CEO**

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent indiquer le numéro de dossier **EB-2017-0322** et indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et elles doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

### **Renseignements supplémentaires**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez consulter le site à [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez). Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBJECTIONS À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS SELON LES TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER À L'AUDIENCE SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PAS D'AUTRES AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.**

**Adresses**

**Commission de l'énergie de l'Ontario :**

Commission de l'énergie de l'Ontario  
Case postale 2319  
27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de la secrétaire de la Commission  
Dépôts :  
[www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/](http://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/)

Courriel : [boardsec@oeb.ca](mailto:boardsec@oeb.ca)  
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)  
Télécopieur : 416 440-7656

**Requérante :**

Clear Tap Corporation  
330 John Davis Gate  
Stouffville (Ontario) L4A 7X4  
À l'attention de M. Mark Silva

Courriel : [mark\\_silva55@hotmail.com](mailto:mark_silva55@hotmail.com)  
Tél. : 416 888-6985

**FAIT** à Toronto, le 9 novembre 2017

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli,  
Secrétaire de la Commission